

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL *du 10 avril 2014*

L'an deux mille quatorze, le 10 avril à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme FOURNEL Dominique, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 6 avril 2014

Présents : MMmes. FOURNEL Dominique, BULART Frédéric, RICHETER Luc, GANTOIS Marlène, IMMERY Arlette, KONTOMICHS Christine, LAROSA Maxime, LAVALARD Gérard, OLIVIER Julie, PIRON Aurélie, PHILIPPOT Michaël, TROUILLE Philippe, WOIMENT Benjamin

Absents démissionnaires : M.MARTIN Michel, Mme OBLIN Claudine

Secrétaire de séance : Mme GANTOIS Marlène

Madame le Maire ouvre la séance en informant le conseil de la démission de M.MARTIN Michel et Mme OBLIN Claudine.

OBJET - Indemnités de fonction du Maire

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20-1, I, 1^{er} alinéa du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014 constatant l'élection du maire et de 2 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 755 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31%,

Le Conseil municipal décide :

- à l'unanimité de fixer l'indemnité du Maire comme suit : **Mme FOURNEL Dominique**, percevra une indemnité de fonction égale à 24,80 % de l'indice brut 1015 soit 942,76€, à compter du 5 avril 2014
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

OBJET - Indemnités de fonction des adjoints

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20-1, I, 1^{er} alinéa du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction

des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014 constatant l'élection du maire et de 2 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 755 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8,25%,

Le Conseil municipal décide :

- à l'unanimité de fixer l'indemnité des adjoints comme suit, à compter du 5 avril 2014 :

Nom	Fonction	Taux voté	Montant	Nombres de voix
BULART Frédéric	1 ^{er} adjoint	5%	190.07€	11
RICHETER Luc	2 ^{ème} adjoint	5%	190.07€	12

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal
- De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES

FOURNEL Dominique

BULART Frédéric

RICHETER Luc

GANTOIS Marlène

IMMERY Arlette

KONTOMICHOUS Christine

LAROSA Maxime

LAVALARD Gérard

OLIVIER Julie

PHILIPPOT Michaël

PIRON Aurélie

TROUILLE Philippe

WOIMENT Benjamin

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET D'OUVERTURE DES PLIS

Cette commission sera désignée à chaque marché en fonction de la nature des travaux

TRAVAUX DE VOIRIE ET DE BATIMENTS

FOURNEL Dominique

BULART Frédéric

LAROSA Maxime

LAVALARD Gérard

PHILIPPOT Michaël

EMBELLISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Tous les Conseillers

GESTION DES BIENS COMMUNAUX ET URBANISME

FOURNEL Dominique
BULART Frédéric
RICHETER Luc

LAVALARD Gérard
PHILIPPOT Michaël

ECOLE COMMUNALE, GROUPEMENT SCOLAIRE ET CANTINE SCOLAIRE

FOURNEL Dominique
GANTOIS Marlène
OLIVIER Julie

PIRON Aurélie
PHILIPPOT Michaël
WOIMENT Benjamin

FETES, CEREMONIES ET LOISIRS

Tous les Conseillers mais 4 personnes seront chargées de la recherche des animations pour les différentes manifestations :

IMMERY Arlette
KONTOMICHS Christine

RICHETER Luc
TROUILLE Philippe

CULTURE ET COMMUNICATION

Un compte-rendu de chaque réunion de conseil sera distribué à chaque séance dans les boites aux lettres avec le mot du Maire et les informations diverses

Une commission « communication informatique » sera mise en place (journal municipal, création d'un site internet) :

LAROSA Maxime
OLIVIER Julie

PIRON Aurélie
TROUILLE Philippe

CCAS

FOURNEL Dominique
IMMERY Arlette
OLIVIER Julie

PIRON Aurélie
WOIMENT Benjamin

DELEGUES :

- Communauté de communes de la Champagne Picarde :

BULART Frédéric

RICHETER Luc

- Syndicat des eaux de Coucy les Eppes :

FOURNEL Dominique

PHILIPPOT Michaël

- USEDA :

BULART Frédéric

PHILIPPOT Michaël

- Association des Marais Septentrionaux du Laonnois :

FOURNEL Dominique

- Défense :

KONTOMICHS Christine

Manifestations :

L'opération « nids de Pâques » aura lieu le samedi 19 avril de 10h00 à 12h00 pour les enfants jusque 12 ans.

Le programme du 8 mai sera distribué ultérieurement.

La fête patronale aura lieu le 28 et 29 juin 2014.

Questions diverses :

Réaménagement du secrétariat de mairie : la bibliothèque n'étant plus en activité et par manque de place, le bureau de la secrétaire sera déménagé dans la bibliothèque, et le bureau actuel deviendra celui du Maire et des adjoints.

Concernant le Plan Local d'Urbanisme, le dossier sera réétudié courant juin par la nouvelle équipe municipale.

Maison de l'Emploi et de la Formation : recrutement de 2 CAE/CUI

Suite à la demande formulée par M.Varoteaux pour se raccorder sur le réseau d'assainissement de la commune de Sissonne, cette demande a été refusée jusqu'à la mise aux normes de la station d'épuration de Sissonne.